



SÉANCE PUBLIQUE
DU LUNDI 27 AVRIL 2026
À 18 h 00

Délibération 2026 / 61
(34^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

Date de l'envoi et de la
publication de la
convocation :
21 avril 2026

Date de publication :
6 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de madame Martine MICHAUX.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient présents : Martine MICHAUX, Éric CUNY, Maria de Fatima RUAUD, Jean-François VERGNE, Gaëlle CAYROL, Isabelle VIVIANI, Corentin JEAN, Annie LASFARGUES, Richard ABRAHAM, Christian LE GALLIC, Valérie OSTERMEYER, Philippe LUCAS, Frédéric LAVERGNE, Sophie VANHOVE, Marine BERGOUNIOUX, Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Karine CLAMADIEU, Didier NEVEU.

Absents représentés : Jean-Michel FRADET (donne pouvoir à Christian LE GALLIC), Cécile GRINDA (donne pouvoir à Valérie OSTERMEYER), David FREJAVILLE (donne pouvoir à Annie LASFARGUES), Anamaria BRAILA (donne pouvoir à Gaëlle CAYROL), Andreea SCARPETE (donne pouvoir à Maria de Fatima RUAUD), Christophe VIERSOU (donne pouvoir à Christian DELEUZE).

Absent excusé : Vincent ROUQUIÉ.

Secrétaire de Séance : Christian LE GALLIC.

Objet : Attribution des marchés pour les travaux de mise en séparatif des réseaux assainissement et pluvial, renouvellement du réseau d'eau potable et réalisation d'un bassin d'infiltration – Rue des artisans

Monsieur CUNY rappelle que la commune de Gramat a engagé une opération de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur le secteur de la rue des Artisans, actuellement desservi par un réseau unitaire générant des dysfonctionnements en période pluvieuse.

Cette opération vise à :

- améliorer le fonctionnement du système d'assainissement communal ;
- réduire les apports d'eaux parasites à la station d'épuration ;
- limiter les rejets vers le milieu naturel ;
- assurer une gestion durable des eaux pluviales.

Le projet comprend :

- la création de réseaux séparatifs eaux usées et eaux pluviales ;
- le renouvellement du réseau d'eau potable ;
- la réalisation d'un bassin d'infiltration permettant la gestion à la source des eaux pluviales.

Cette opération s'inscrit dans le schéma directeur d'assainissement de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2025/91 du 6 novembre 2025 approuvant l'opération ;

AR Prefecture

046-214601288-20260427-2026_61-DE

Reçu le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

Vu la consultation lancée le 18 novembre 2025 dans le cadre d'une procédure adaptée ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre, le bureau d'études DEJANTE ; Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 16 avril 2026 ;

Considérant que le programme de travaux est décomposé en 4 lots :

- lot 1 : Canalisations (EU – AEP – EP) ;
- lot 2 : Tests préalables à la réception ;
- lot 3 : Évacuation des matériaux ;
- lot 4 : Réalisation du bassin d'infiltration ;

Considérant les offres analysées selon les critères définis au règlement de consultation ; considérant que la commission d'appel d'offres a proposé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **décide** d'attribuer les marchés de travaux comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 – Canalisations (EU-AEP-EP)	Groupement CAPRARO / BROUSSE	468 367,50 €	562 041,00 €
Lot 2 – Tests préalables	MACHEIX IVC	4 428,75 €	5 314,50 €
Lot 3 – Évacuation des matériaux	Groupement BROUSSE / CAPRARO	174 327,19 €	209 192,63 €
Lot 4 – Bassin d'infiltration	Groupement BROUSSE / CAPRARO	132 067,62 €	158 481,14 €

- **précise** que le montant total des marchés de travaux s'élève à :779 191,06 € HT, soit 935 029,27 € TTC.
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Eau et Assainissement dans le cadre de l'opération n° 9027 relative à la mise en séparatif des réseaux et à la gestion des eaux pluviales – Rue des Artisans.
- **autorise** Madame la Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Christian LE GALLIC



La Maire,

Martine MICHAUX

